

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT RCA08 09002**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2008, le règlement suivant:

**RCA08 09002 - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 8 220 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE**

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 26 mars 2008.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Montréal, ce sixième jour d'avril deux mille huit.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Chef de division – Administration, relations avec les citoyens et greffe